

Cote du document: EB 2019/127/R.48
Point de l'ordre du jour: 8 d) iv) b)
Date: 9 septembre 2019
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Mémoire du Président

République du Cameroun

Programme de promotion de l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes

Prorogation du délai pour la signature de l'avenant à l'accord de financement

Note à l'intention des représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Bernard M. Hien
Directeur de pays / Chef de pôle
Division Afrique de l'Ouest et du Centre
téléphone: +237 95 16 95 88
courriel: b.hien@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Cheffe
Gouvernance institutionnelle et
relations avec les États membres
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent vingt-septième session
Rome, 10-12 septembre 2019

Pour: Approbation

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver une prorogation de trois mois – jusqu'au 16 décembre 2019 – du délai de signature de l'avenant à l'accord de financement en faveur du Programme de promotion de l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes (PEA-Jeunes).

I. Contexte

1. Le Programme de promotion de l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes a été approuvé par le Conseil d'administration par la procédure du défaut d'opposition (EB 2014/LOT/P.15/Rev.1), le déficit de financement devant être couvert dans un cycle postérieur du Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP). Le montant total de financement approuvé s'élevait à 22,5 millions d'USD. Le déficit de financement était dû au manque de ressources additionnelles disponibles pour le Cameroun dans le cycle 2013-2015 du SAFP.
2. Pour combler le déficit de financement, un montant de 28 millions d'USD a été alloué pour le cycle 2016-2018 du SAFP. Ce financement additionnel a été approuvé par le Conseil d'administration à sa cent vingt-et-unième session en septembre 2017. Les 28 millions d'USD incluent 5 millions d'USD provenant du cycle de la Dixième reconstitution des ressources du FIDA, qui ont été alloués à la reproduction à plus grande échelle des activités et au cofinancement du recensement agricole national, avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Union européenne et la Banque africaine de développement.
3. Objectifs du programme. PEA-Jeunes apporte un appui, notamment financier, aux jeunes, hommes et femmes, qui gèrent une entreprise agropastorale, et promeut un cadre stratégique favorable à l'activité agropastorale au Cameroun. Il cible 50 000 bénéficiaires et 5 040 entreprises agropastorales (dont 30% sont gérées par des femmes).
4. Signature de l'avenant à la convention de financement. Le délai de signature de l'avenant à l'accord de financement initial, qui tient compte du financement supplémentaire destiné à combler le déficit de financement, expire le 16 septembre 2019 (deux ans après l'approbation du Conseil exécutif). Cet avenant n'a pas encore été signé par le Gouvernement pour des raisons liées à un programme triennal qu'il a signé avec le Fonds monétaire international en juin 2017, qui imposait une stricte limitation des emprunts et introduisait de nouvelles procédures longues pour l'approbation des prêts.

II. Entrée en vigueur du prêt

5. En contact étroit avec les autorités camerounaises, les responsables du FIDA ont suivi la question de la signature de l'avenant à l'accord de financement, aux fins de son entrée en vigueur et de son impact sur les activités du projet. Le Gouvernement est déterminé à signer l'avenant et les procédures d'approbation sont bien avancées. Néanmoins, compte tenu des nouvelles procédures mentionnées ci-dessus, il faut un délai supplémentaire pour terminer le processus.
6. Le Gouvernement a envoyé une lettre officielle au FIDA en date du 21 août 2019, dans laquelle il a demandé que le délai de signature de l'avenant soit prorogé de trois mois, afin que celui-ci puisse être approuvé par le Comité national de la dette publique et que la délégation des pouvoirs du Chef d'État soit dûment accomplie (voir pièce jointe).

III. Recommandation

7. Compte tenu de ce qui précède, le Conseil d'administration est invité à approuver une prorogation de trois mois – jusqu'au 16 décembre 2019 – du délai de signature de l'avenant à l'accord de financement en faveur du PEA-Jeunes.

Demande faite par le Gouvernement camerounais de proroger de trois mois le délai de signature de l'avenant à l'accord de financement.

<p>RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix-Travail-Patrie</p> <p>MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE</p> <p>SECRETARIAT GÉNÉRAL</p> <p>DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COOPÉRATION ET DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE</p> <p>DIRECTION DE LA COOPÉRATION NORD - SUD ET DES ORGANISATIONS MULTILATÉRALES</p> <p>N° 0000003991 N/MINEPAT/SG/DGCOOP/NS/M</p>		<p>REPUBLIC OF CAMEROON Peace-Work-Fatherland</p> <p>MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND REGIONAL DEVELOPMENT</p> <p>SECRETARIAT GENERAL</p> <p>GENERAL DEPARTMENT OF COOPERATION AND REGIONAL INTEGRATION</p> <p>DEPARTMENT OF NORTH - SOUTH COOPERATION AND MULTILATERAL ORGANISATIONS</p> <p>Yaoundé 21 AOUT 2019</p>
<p>LE MINISTRE,</p> <p>A MONSIEUR LE DIRECTEUR DIVISION AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE DEPARTEMENT DE LA GESTION DES PROGRAMMES DU FIDA - Rome</p>		
<p>Réf : VI du 06 août 2019</p> <p>Objet : Coopération Cameroun/Fonds International de Développement Agricole (FIDA) Sollicitation de délai supplémentaire pour la signature de l'accord pour la deuxième tranche de financement du Programme de Promotion de l'Entreprenariat Agropastoral des jeunes (PEA-Jeunes)</p> <p>Monsieur le Directeur,</p> <p>Faisant suite à votre lettre citée en référence et relative à l'objet repris en marge par laquelle, vous nous faites part du délai du 13 septembre 2019 pour la signature de l'amendement à l'accord de financement du PEA-Jeunes pour la mobilisation de la deuxième tranche de financement dudit programme,</p> <p>J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que l'approbation par le Conseil d'Administration du FIDA du financement susmentionné est intervenue dans un contexte marqué par l'engagement de notre pays dans un Programme Economique et Financier Triennal (2017-2019) avec le Fonds Monétaire International (FMI), dont la mise en œuvre dudit programme est soumise à certaines conditionnalités parmi lesquelles, celles ayant trait au plafonnement de notre dette extérieure.</p> <p>Bien plus, les différentes crises sécuritaires inhabituelles que connaît le Cameroun ont entraîné une augmentation substantielle et une priorisation des dépenses dans le budget de l'Etat vers les projets de stabilisation et de prévention de l'extrémisme violent. Cette option nécessaire prise par le Gouvernement a créé un effet d'éviction sur les autres projets contenus dans notre stratégie de partenariat avec diverses institutions internationales à l'instar du projet PEA-Jeunes.</p> <p>En dépit de toutes ces contraintes auxquelles le Cameroun fait face, le Gouvernement accorde une importance particulière au développement du secteur rural et de l'agriculture en général et au PEA-Jeunes en particulier, figurant d'ailleurs sur la liste des projets prioritaires en 2019.</p> <p>Dans cette optique, prenant en compte le niveau de traitement très avancé dudit dossier et du respect des nouvelles procédures en la matière notamment celles de sa revue devant le Comité National de la Dette Publique (CNDP), de l'habilitation</p>		

par le Président de la République pour la signature de l'accord de financement et la signature dudit accord,

J'ai l'honneur de solliciter de vous, en vue de l'aboutissement urgent dudit dossier, un délai supplémentaire de trois mois pour la signature dudit accord portant sur les US\$ 28 millions (20 060 000 DTS.)

Tout en vous remerciant pour la parfaite collaboration habituelle, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de ma haute considération./-

Copie :

- ME/SGPR
- SG/PM
- MINEPIA
- MINADER
- AMBACAM ITALIE

